



Octobre 2021
Étude Régionale
Bulletin trimestriel



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GENERALE
DIRECTION INTERREGIONALE DE TOAMASINA

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS TOAMASINA-ATSINANANA

N°07



Au troisième trimestre 2021, dans la région Atsinanana, le nombre des nouveaux établissements formels augmente.

1.1

DOMINANCE DU CRÉATION D'ACTIVITÉS DANS LE DISTRICT TOAMASINA I

Au cours du troisième trimestre 2021, la création des nouveaux établissements dans la région Atsinanana augmente de 3,9%, soit 401 contre 386 au deuxième trimestre 2021. Au cours du deux premiers mois du troisième trimestre 2021, le nombre d'établissements créés augmente successivement de 6,4% et 19,05% par rapport au dernier mois du seconde trimestre 2021, par contre pour le mois de Septembre 2021 le nombre d'établissements créés diminue de 20% par rapport au mois d'août 2021.

Au troisième trimestre 2021, la majorité (70,57%) des nouveaux établissements sont implantés à Toamasina I où le milieu des affaires y est propice. Par contre dans le district de Marolambo et Antanambao manampotsy, le nombre des établissements créés sont la plus faible avec la même proportion de (0,25%).

1.1.1 Au cours du troisième trimestre de l'année 2021, le nombre des nouveaux établissements dans la région Atsinanana augmente.



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSIANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021							
DISTRICT	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART (%)
AMBODIMANGA	3	0	27	0	7	37	9,23
ANJOMA	1	1	32	0	3	37	9,23
MORARANO	0	1	27	0	1	29	7,23
TANAMBAO V	0	2	39	0	9	50	12,47
ANKIRIHIRY	5	1	107	2	15	130	32,42
TOAMASINA II	10	1	30	0	7	48	11,97
BRICKAVILLE	4	0	47	0	0	51	12,72
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	2	0	5	0	0	7	1,75
VATOMANDRY	0	0	1	0	0	1	0,25
MAHANORO	2	0	8	0	0	10	2,49
MAROLAMBO	0	0	1	0	0	1	0,25
TOTAL	27	6	324	2	42	401	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.2

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021, DOMINATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUEL

Au cours du troisième trimestre 2021, la création des nouveaux Entreprise est dominée par l'Entreprise Individuel EI avec une part de 80,8% des créations, suivi par SARL avec une part de 10,5%, les AUTRES, EA et EURL ont ses parts respectivement de 6,7%, 1,5% et 0,5%.

Selon la répartition des créations d'établissements par secteur d'activité, le secteur tertiaire reste en tête avec une part de 80,05% des nouveaux établissements créés malgré sa diminution d'effectif de 2,8% par rapport au deuxième trimestre 2021. Pour le secteur primaire, on constate une forte augmentation de (6,69%) en terme de pourcentage et même en terme d'effectif par rapport au deuxième trimestre 2021. Par contre le secteur secondaire a subi une baisse de 15,4%.



1.2.1 Au troisième trimestre 2021, une augmentation remarquable de nombre des nouveaux opérateurs au niveau du secteur primaire.

 Tableau 2

RÉPARTITION DE L'FFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION AT SINANANA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021							
SECTEUR	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART (%)
Primaire	20	0	35	0	3	58	14,46
Secondaire	1	6	10	0	5	22	5,49
Tertiaire	6	0	279	2	34	321	80,05
TOTAL	27	6	324	2	42	401	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.3

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021 : DOMINANCE DES ACTIVITÉS D'AUTRES SERVICES

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, l'activité d'autres service domine la création des nouveaux établissements, soit 33,5% des créations avec une baisse de 4,9% par rapport au deuxième trimestre 2021. Suivi par les commerçants avec une part de 28,9% qui se répartissait en commerçant de gros (16,21%), commerçant au détail (12,72%), le transports et auxiliaire avec une part de 14,71%; l'agriculture tient une place remarquable derrière le transport auxiliaire avec une part de 13,72% de création.

Au troisième trimestre 2021, l'effectif d'établissements nouvellement créés opérant dans le BTP occupe le 2,5% du création, suivi par Autres industrie, industrie alimentaire et industrie extractive avec des proportions successivement de 1,75%; 1%; 0,25%; 0,75%.

1.3.1 Au troisième trimestre 2021, le nombre des nouveaux opérateurs dans les branches d'Agriculture augmente.

 Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021							
BRANCHES	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
Agriculture	17	0	35	0	3	55	13,72
Élevage - Pêche	3	0	0	0	0	3	0,75
Industrie extractive	0	0	0	0	1	1	0,25
Industrie alimentaire	0	0	3	0	1	4	1,00
Autres industries	1	2	4	0	0	7	1,75
BTP	0	4	3	0	3	10	2,49
Commerce de gros	0	0	42	1	22	65	16,21
Commerce de détail	0	0	49	0	2	51	12,72
Transports et auxiliaires	0	0	56	1	2	59	14,71
Hôtels - Restaurants et gargotes	0	0	12	0	0	12	2,99
Autres services	6	0	120	0	8	134	33,42
TOTAL	27	6	324	2	42	401	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.4

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021, LES FONDS DE DÉMARRAGE MOYEN DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS DIMINUENT

Au troisième trimestre 2021, les fonds de démarrage médian des nouveaux établissements créés diminue par rapport à celui du seconde trimestre 2021. En effet les moitiés de SARL démarrent leurs activités avec 40 000 000 d'Ariary ou mois pendant le troisième trimestre 2021 et les moitiés de EURL démarrent leurs activités avec 45 000 000 d'Ariary ou moins. Pour les moitiés EI/Autres, ils démarrent leurs activités avec 6 944 000 d'Ariary ou moins.

Entre le deuxième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2021, les fonds de démarrage moyen des nouveaux établissements SARL diminue de 9,3%, de même pour EURL, EI/Autres formes juridiques avec une baisse successivement de 51,8%; 17,9%.



1.4.1 Au troisième trimestre 2021, le fonds de démarrage moyen des nouvelles Etablissements EURL diminuent.



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021 ET AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021				
FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DEMARRAGE (En 1000 ARIARY)			
	DEUXIÈME TRIMESTRE 2021		TROISIÈME TRIMESTRE 2021	
	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE
SARL	46 750	50 000	42 414	40 000
EURL	93 333	60 000	45 000	45 000
EI/ AUTRES	8 458	4 500	6 944	3 000

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.5

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021, LE NOMBRE DES ETABLISSEMENTS EN MOUVEMENTS AUGMENTE.

Au cours du troisième trimestre 2021, dans la région Atsinanana; le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements augmente de 7,1% : 151 établissements au troisième trimestre 2021 contre 141 au deuxième trimestre 2021. Les entreprises individuelles demeurent le plus mobiles (77,48%), soit une baisse de 4,79 point par rapport au deuxième trimestre 2021 (82,27%).

Pendant le troisième trimestre 2021, la modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) reste le type de mouvement le plus effectué 80,13%, le réEnregistrement d'activité représente 15,89% et le reprise d'activité occupe le reste avec une proportion de 1,99%.

1.5.1 Au troisième trimestre 2021, le nombre d'établissements en modification augmente.



Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021						
Type de mouvement	AUTRES	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
RéEnregistrement	3	17	2	2	24	15,89
Modification	10	96	2	13	121	80,13
Reprise	0	3	0	0	3	1,99
TOTAL	14	117	4	16	151	100

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale de la Statistique Atsinanana. L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude. On distingue 5 types de mouvements sur les établissements : C : Création (établissement nouvellement créé), R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation), M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice), U : Mutation (changement du propriétaire), A : Annulation/Cessation d'activité. Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC 2012

(Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements. Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).



Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION ATSIANANA DE JUILLET 2021 À SEPTEMBRE 2021 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE

DISTRICT/Arrondissement	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	TOTAL
AMBODIMANGA	17	11	9	37
ANJOMA	15	9	13	37
MORARANO	15	8	6	29
TANAMBAO V	23	17	10	50
ANKIRIHIRY	40	34	56	130
TOAMASINA II	15	19	14	48
BRICKAVILLE	5	41	5	51
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	0	1	0	1
VATOMANDRY	1	2	4	7
MAHANORO	3	7	0	10
MAROLAMBO	0	1	0	1
FORME JURIDIQUE				
AUTRES	15	9	3	27
EA	3	0	3	6
EI	107	122	95	324
EURL	0	0	2	2
SARL	9	19	14	42
TOTAL	134	150	117	401

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

